

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Remise de distinctions honorifiques à S. A. S. le Prince.
Nomination de S. A. S. le Prince comme Membre du
Grand Conseil du Musée Social à Paris.

CONGRÈS :

Rapport de M. le docteur Frœhlicher sur le Congrès de
Dresde.

ECHOS ET NOUVELLES :

État des Condamnations du Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monte Carlo.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo : La Saison de Comédie.
Concerts.
Attractions diverses.

MAISON SOUVERAINE

A la suite du déjeuner offert, à l'Elysée, le 28 décembre dernier, en l'honneur de S. A. S. le Prince, M. le Président de la République Française a fait remettre à Son Altesse Sérénissime la Médaille de 1870 et la Médaille Coloniale française.

S. A. S. le Prince vient d'être nommé membre du Grand Conseil du Musée Social à Paris.

CONGRÈS

S. A. S. le Prince ayant daigné désigner M. le docteur Frœhlicher comme Son délégué au Congrès d'Hygiène de l'Habitation qui s'est tenu à Dresde, en octobre dernier, l'envoyé de Son Altesse a résumé dans un savant rapport le résultat des délibérations du Congrès, en insistant particulièrement sur les travaux qui lui ont paru les plus intéressants et les plus originaux et en cherchant à mettre en lumière les idées maîtresses qui ont été discutées.

On trouvera ci-dessous la reproduction intégrale de cette remarquable étude.

Ajoutons que le délégué de Son Altesse Sérénissime a été reçu par les plus hautes Autorités de l'Etat et de la Ville avec les marques de la plus grande cordialité. Le Secrétaire Général du Congrès a chargé M. le docteur Frœhlicher de présenter au Prince l'expression de ses sentiments respectueux et ses remerciements pour l'honneur que Son Altesse a fait au Congrès en s'y faisant représenter.

RAPPORT

SUR LE

3^e Congrès d'Hygiène de l'Habitation

à Dresde

PAR LE DOCTEUR FRÖHLICHER

Délégué par S. A. S. le Prince de Monaco

Le 3^e Congrès d'Hygiène de l'Habitation s'est tenu à Dresde (Saxe) du 2 au 7 octobre 1911. Les divers Etats de l'Allemagne, la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, l'Espagne, la Principauté de Monaco, la Belgique, la Hollande, la Suisse, la Norvège, la Suède, le Luxembourg et le Japon y étaient représentés. Plus de 200 congressistes se trouvaient réunis dans la grande salle de la Haute Ecole Technique pour assister à l'Inauguration du Congrès sous la présidence de Sa Majesté le Roi de Saxe.

Les organisateurs avaient, par avance, défini ainsi le programme et le but du Congrès : « Rechercher, par un échange réciproque des idées nouvelles et des connaissances acquises en tout ce qui concerne l'art de bâtir, les dangers et les dommages résultant pour l'homme de la vie en commun, et trouver les voies et moyens pour en améliorer les conditions. »

Ce programme, très vaste, comprenait dans son ensemble, non seulement les questions touchant à l'hygiène de l'habitation proprement dite, de la maison en elle-même, mais encore celle des agglomérations petites ou grandes, dans leurs formes ou leurs détails les plus variés. Aussi avait-on été obligé de répartir le travail en 9 sections, dont chacune avait à étudier une des questions principales du programme et les questions accessoires qui s'y rattachaient.

1^{re} SECTION**Les agglomérations, leur développement, les rues, hauteurs des édifices.**

Les rapports qui ont été lus et discutés dans cette section témoignent de l'importance que les Allemands attachent en ce moment à ce qu'ils appellent : *die bebauungsart, des geländes*, c'est-à-dire à la manière dont doivent se fonder et se développer les agglomérations à travers le pays. Il est certain qu'à ce point de vue les architectes, aidés des hygiénistes allemands, ont mis en pratique des conceptions et réalisé un progrès qui méritent de retenir l'attention.

Depuis quelques années, sous l'influence de l'essor considérable qu'ont pris le commerce et l'industrie, et de la natalité toujours croissante en ce pays, certains centres ont acquis une extension souvent très grande et extrêmement rapide, et ont été obligés de subir des modifications intérieures pour pouvoir rester en rapport avec les besoins d'une population sans cesse plus nombreuse. Les Allemands ont vite compris l'intérêt et l'utilité qu'il y avait à diriger ce grand mouve-

ment dans le sens de l'embellissement et de l'assainissement des cités en évolution, à ne pas l'abandonner, surtout, aux hasards des spéculations et des intérêts personnels. Pour cela, ils ont élaboré et édicté des réglementations auxquelles les constructeurs sont obligés de se soumettre, sous le contrôle de Bureaux et de Comités chargés d'en vérifier l'application rigoureuse; ils ont donné aux communes, par une heureuse décentralisation en cette matière, la faculté d'acheter des terrains à construire et de les revendre, pour éviter les spéculations nuisibles; enfin, ils ont encouragé les sociétés financières dont le but est de bâtir des maisons et des groupes de maisons conformes à leurs nouvelles conceptions économiques, architecturales et hygiéniques. C'est ainsi qu'on peut voir les cités en voie d'accroissement, divisées en zones, du centre à la périphérie. Chaque zone, nettement délimitée, a sa réglementation propre, en ce qui concerne la disposition de ses bâtiments en hauteur, en surface, etc. Plus on s'éloigne du centre, plus la réglementation devient sévère; dès la première zone, les maisons sont déjà obligées d'être moins hautes et séparées les unes des autres, enfin, dans la dernière qui comprend les quartiers les plus nouveaux, leur hauteur ne peut dépasser deux étages, et chaque maison doit être isolée et séparée de sa voisine, ainsi que de la rue, par un espace déterminé, gazonné ou planté en jardin.

Monsieur Schmidt, d'Essen, a exposé au Congrès un aperçu très détaillé et très exact des résultats obtenus à Essen par l'application des méthodes d'assainissement des quartiers nouveaux. Les mesures employées à Essen sont à peu de choses près les mêmes pour toutes les villes d'Allemagne. Ces mesures sont de deux ordres : celles prises par les autorités et celles prises par les initiatives privées. Parmi les premières, M. Schmidt cite l'exécution de nouveaux plans de constructions contenant les dispositions suivantes : séparation bien tranchée des rues de circulation et des rues d'habitations; par ce fait, diminution des frais de construction de ces dernières; création de blocs de maisons avec espaces gazonnés et places pour jouer; forme en rectangle de ces blocs, recevant bien le soleil du côté de leur longueur et conservant leur surface intérieure libre de toute construction accessoire. Acquisitions importantes de terrains vagues pour les convertir en terrains à bâtir. Séparation de l'industrie et des endroits habités. Limitation du nombre des étages. Remise des terrains à bâtir par baux héréditaires; enfin facilités accordées aux particuliers pour acquérir leurs maisons à des prix modérés. Parmi les secondes, il indique la construction en groupes ou en colonies par des sociétés financières, de petites habitations modèles, à un seul étage, dont le prix et le confort peuvent exercer une influence salutaire sur les autres constructions privées.

Le professeur Dr Cornélius Gurlitt, de Dresde, revient sur ces données et expose dans son

rappart des points sensiblement identiques, prouvant ainsi l'unité de vues qui préside en Allemagne à l'élaboration du grand plan hygiénique, reconnu, pour ainsi dire, d'utilité publique. Le professeur Gurlitt se félicite, en commençant, de ce que l'Allemagne est sortie victorieuse du combat qu'elle a livré en faveur de l'hygiène des villes qui sont en voie d'accroissement, et de ce que partout, maintenant, on admet cette grande vérité d'hygiène : l'air et la lumière doivent circuler en quantité suffisante dans les lieux habités, et il n'est pas permis d'être économe quand il s'agit de ménager des espaces libres. Partant de ce principe, il explique comment il faut concevoir la rue actuelle. D'après lui, une rue pavée ou consolidée en matériaux quelconques est malsaine, parce qu'elle engendre de la poussière, de la chaleur et du bruit. L'acquisition du terrain et l'entretien de la rue coûtent cher, et le fait de convertir un sol primitivement fertile en terrain stérile, constitue plutôt une mauvaise opération. Il est préférable de préparer des tracés d'artères très larges, au milieu desquels la rue proprement dite occupe un minimum de largeur, chaque côté restant consacré à des jardins plantés devant les maisons. Le professeur Gurlitt estime qu'une largeur de 5 mètres pour la rue est suffisante dans la plupart des cas, permettrait un entretien plus facile et moins dispendieux, et mettrait les riverains à l'abri des inconvénients énumérés par lui. A côté de ces rues d'habitations, le professeur Gurlitt, d'accord avec M. Schmidt, reconnaît la nécessité des voies principales de circulation ou routes de transit qui ne traversent pas les quartiers habités. Il termine en disant que la rue devrait être considérée comme un mal nécessaire, que l'habitant doit en fuir le voisinage immédiat, en s'efforçant d'habiter sur le derrière de la maison, et qu'il ne faut jamais sacrifier l'hygiène et le confort de l'habitation au désir de faire de l'effet en édifiant de riches façades. La ville de Dresde présente un exemple typique des dispositions nouvelles adoptées par les constructeurs dans les quartiers nouveaux qui l'entourent. Les différentes zones, avec leurs caractéristiques, s'y discernent aisément, et ce n'est pas un des côtés les moins curieux et les moins intéressants de cette superbe ville où l'hygiène a fait tant de progrès et où les architectes ont édifié tant de belles œuvres.

Dresde possède même la première cité-jardin qui ait été fondée en Allemagne. Cette question des cités-jardins est actuellement à l'ordre du jour en ce pays, plusieurs rapports y ont été consacrés au Congrès. On peut dire qu'elle est, en quelque sorte, le dernier échelon du progrès accompli dans la voie de l'hygiène des lieux habités. La cité-jardin d'Hellerau, que tous les congressistes ont visitée en détail avec l'intérêt le plus vif, est édifée dans les environs immédiats de Dresde, non loin de la station terminus du tramway urbain, dans un endroit vallonné qui domine la ville, et sur des terrains de peu de valeur agricole. Les rues bien construites, évitent la ligne droite, leur tracé est sinueux et tient compte de la configuration et des accidents de terrain. Les canalisations d'eau et d'électricité desservent toutes les habitations. Au centre, une place a été ménagée, où se tient le marché et où habitent les différents commerçants de la localité. Les maisons adoptent des dimensions et des formes variées suivant la progression des loyers qui vont de 250 à 1.500 marcs. Les plus élevées n'ont pas plus de deux étages. Elles sont entourées de jardins potagers et d'agrément, et leur aspect extérieur, simple et coquet, a un cachet qui leur est propre et les distingue des autres, voisines. L'intérieur des maisons, quelle que soit d'ailleurs leur importance, est gai, pratique et véritablement conçu en vue des besoins et des locataires auxquels il est destiné ; chaque maison a sa buanderie, où le

locataire peut laver son linge et prendre son bain. En somme, les ingénieurs qui ont dirigé les travaux ont cherché avant tout l'économie bien comprise de la construction pour en faire profiter les prix des loyers, et, sans vouloir viser à l'élégance et à l'effet, se sont efforcés d'apporter aux locataires le plus de commodités et de confort possibles, avec le moyen de vivre hygiéniquement, dans un site pittoresque, au milieu de l'air et de la lumière. A la cité, se trouve adjointe une vaste usine en plein fonctionnement, qui apporte là, la vie et l'animation. Enfin le Service médical y est assuré, et une école, où les heures d'étude sont intelligemment coupées par des exercices de gymnastique et de mouvements scandés, donne aux enfants de la colonie la possibilité d'assouplir et de fortifier à la fois leur corps et leur esprit. Les maisons sont louées à bail indéfini et transmissible aux enfants, d'après un prix qui est calculé sur l'intérêt normal de l'argent en Allemagne. Dans le but d'éviter toute spéculation pouvant faire monter la valeur des terrains, le locataire ne peut pas devenir propriétaire de sa maison, mais, s'il garde la faculté de s'en aller quand il le désire, la société propriétaire, de son côté, s'est retiré le droit, par contrat, de lui donner congé.

On se rend compte, par cette rapide description, que les cités-jardins ne sont que l'application plus complète et plus absolue des principes hygiéniques que nous avons vu formuler dans les rapports analysés plus haut, et qu'on peut les considérer, à juste titre, comme une extension des zones urbaines, avec cette différence cependant, qu'elles ne sont pas directement rattachées à la ville et que leur apparence est encore plus rustique, plus simple, plus économique. Les cités-jardins sont destinées aux petites et aux moyennes bourses ; elles sont la transition entre la ville et la cité ouvrière. En tous cas, l'idée originale des cités-jardins est appelée à se généraliser en Allemagne ; plusieurs villes déjà, notamment Munich, s'y intéressent sérieusement et s'apprêtent à en créer de semblables.

II^e SECTION

Construction des Bâtiments.

Les rapports présentés à la 2^{me} Section traitaient surtout de questions techniques, telles que l'influence du choix des matériaux et la façon de les employer dans leurs rapports avec l'hygiène des maisons, de l'aménagement intérieur des maisons, particulièrement des logements ouvriers et des familles nombreuses. A ce sujet, le professeur Sarason, de Berlin, préconise un plan assez original, applicable aux constructions spécialement destinées aux classes pauvres. Il démontre qu'il ne suffit pas de donner à l'ouvrier ou à la famille peu aisée de belles et grandes pièces d'habitations qui sont bien vite trop pleines et deviennent par là même malsaines. Ce qu'il faut, c'est de mettre l'ouvrier en mesure d'user largement de l'air et de la lumière sans sortir pour ainsi dire de chez lui. Dans ce but, le professeur Sarason propose son système de maisons à grand air (*freiluft-häuser*) dans lesquelles chaque étage se trouve reculer d'un mètre sur le précédent, de façon à ménager autour de cet étage une terrasse large d'un mètre, qui se trouve encore élargie elle-même par l'adjonction d'un balcon de même largeur. L'ouvrier qui rentre chez lui, fatigué, n'a pas à quitter son logement : il lui suffit d'ouvrir sa fenêtre pour se trouver directement en plein air, tout en restant près de sa chambre et en communication constante avec sa famille. L'espace libre ainsi ménagé est suffisant pour permettre aux habitants d'y manger, d'y travailler, et même au besoin d'y dormir. Les femmes et les enfants, dans le courant de la journée, peuvent à chaque instant aller respirer l'air pur, tout en vaquant à leurs occupations ou à leurs jeux. En cas de maladie, les maisons à grand air présentent de grands avantages ; grâce à leurs

dispositions, la lutte contre la tuberculose et la prophylaxie des autres maladies se trouveraient singulièrement facilitées.

La construction de ces maisons offre d'ailleurs des avantages économiques, en ce sens qu'elle permet de supprimer une grande partie des jardins imposés par les nouveaux règlements, d'épargner le terrain en élevant davantage les maisons, et de faire des rues plus étroites et néanmoins aussi bien aérées ; enfin, les rues prendraient un aspect agréable et pittoresque par la perspective charmante de toutes ces terrasses étagées sous formes de jardins surplombants. Le professeur Sarason fait remarquer que, par la disposition qu'il donne à ses étages, la pénétration plus facile des rayons solaires produit une prolongation sensible de la lumière du jour dans les logements, et qu'enfin la sécurité en cas d'incendie se trouve accrue. Les habitants pouvant se réfugier sur les terrasses pour éviter l'asphyxie et faciliter le sauvetage.

III^e SECTION

Dispositions intérieures : éclairage, chauffage, aération, ameublement.

Il est inutile de suivre les divers orateurs qui ont fait valoir la supériorité de l'éclairage électrique sur tous les autres modes d'éclairage qui contribuent à vicier l'air dans des proportions souvent considérables et à augmenter la température des salles, ni ceux dont les conclusions ont été en faveur du chauffage central par radiateurs à eau chaude avec dispositif spécial pour l'utilisation de l'eau chaude en vue des bains et des soins de la toilette, ni ceux enfin qui ont étudié les conditions qui favorisent l'humidité et les moisissures dans les maisons, et les moyens de les éviter par une orientation logique et par une aération méthodique des bâtiments. Tout le monde est d'accord sur ces points, dans tous les pays du monde, et depuis longtemps, les hygiénistes n'ont plus besoin de les discuter, tant la vérité s'impose clairement.

Un rapport cependant doit retenir notre attention dans cette section. C'est celui de M. Augustin Rey, architecte à Paris, parce qu'il sort de la banalité et s'attaque à une question qui, depuis quelques mois, est devenue véritablement d'actualité en Europe. Nous voulons parler du chauffage des villes modernes par stations centrales. Cette méthode a reçu déjà des applications nombreuses et donné des résultats remarquables en Amérique. A Dresde, même, la municipalité est une des premières qui l'ait employée, dans une certaine mesure, en installant une usine centrale qui distribue la chaleur à tout un groupement d'immeubles administratifs, palais, théâtre, musée, etc., situés dans sa périphérie. M. Rey insiste avec raison sur les inconvénients qui proviennent des pratiques architecturales actuelles, surtout dans les hautes maisons des grandes villes, où les conduits de fumée deviennent de véritables cheminées d'usine qui constituent fréquemment un danger d'intoxication, grâce à leurs fissures, pour les habitants de ces blocs élevés. « Un fait qui prouve à quel point il est difficile de mettre la demeure à nombreux étages à l'abri des poisons des conduits de fumée, sont les troubles observés dans la santé des habitants de ces maisons pendant l'hiver. Un nombre considérable d'observations médicales montre l'intoxication par l'oxyde de carbone comme étant la cause primordiale de ces désordres de la santé. Rien n'améliore autant la santé familiale que lorsque la température extérieure, à la fin de l'hiver, permet l'extinction totale de tous les moyens de chauffage de l'immeuble. La famille reprend alors peu à peu son équilibre. La cause restée cachée est presque toujours les fuites des conduits de fumée que rien, à première vue, ne pouvait faire soupçonner. Pour résumer, on pourrait dire que : dans les habitations-blocs à nombreux étages, la santé de la famille pendant les mois d'hiver est fonction

inverse du nombre de conduits de fumée qui traversent les murs de l'étage habité. »

Parmi les moyens de chauffage actuellement en usage, la plupart sont absolument contraires à l'hygiène, surtout dans la classe pauvre ; ils sont tous très coûteux. Le seul moyen rationnel, hygiénique et économique, consiste dans l'installation industrielle du chauffage, faite sur une grande échelle. Le principe de ce chauffage est de fournir la chaleur à un groupement d'immeubles situés dans un rayon de 500 à 1.000 mètres, par le moyen d'une usine centrale de production de vapeur et de canalisations en bois (ou en toute autre matière qui empêcherait la perte trop grande du calorique), passant sous les voies publiques. Ces canalisations distribuent la vapeur à haute et basse pression aux radiateurs placés dans les immeubles. Des compteurs déterminent, pour chaque propriété, la quantité de chaleur reçue.

Par un plan d'ensemble bien compris, on peut réduire les éléments communs à chaque installation et réaliser le maximum d'économie. L'évacuation des fumées, cause de viciation considérable pour l'atmosphère urbaine, est ainsi simplifiée à l'extrême, puisque la seule cheminée de l'usine centrale remplace les milliers de conduits de fumée existant dans les immeubles. La suppression de ces conduits est une véritable révolution à opérer dans l'art de construire les grands immeubles. Le procédé du chauffage collectif par stations centrales a pris, depuis quelques années, une extension considérable aux États-Unis. M. Rey donne un résumé descriptif, pour chacun des principaux États, des sociétés de chauffage qui y fonctionnent. Il n'est pas sans intérêt de constater qu'à côté des grandes cités, comptant plus de 200.000 habitants, il existe de petites villes de 1.000 à 2.000 âmes qui possèdent leur société de chauffage. Certaines usines arrivent à assurer, à côté du chauffage proprement dit, non seulement l'éclairage électrique et la marche des tramways, mais encore le service de toutes les cuisines et buanderies d'une manière permanente, et utilisent même la vapeur d'échappement qu'elles récoltent des usines d'électricité pour produire artificiellement le froid.

On voit quelle somme de bien-être de semblables usines apportent dans une agglomération. Aussi, le succès financier a-t-il couronné largement les efforts réalisés en Amérique où le procédé de chauffage collectif prend de plus en plus d'extension, et où, actuellement, plus de 250 villes en sont dotées.

Qu'il nous soit permis de conclure avec M. Rey : « C'est à notre tour à profiter de ces enseignements et à nous décider enfin à adopter ces vues. Le chauffage collectif des bâtiments des villes est une nécessité qu'impose le progrès. Il permet une amélioration considérable dans les conditions d'hygiène des habitations privées, des bureaux, des usines et des édifices publics. Il apporte avec lui la solution rationnelle de l'amélioration de l'atmosphère des villes. Basé sur une utilisation rationnelle et complète du combustible, sur une exploitation industrielle et économique, par ses frais généraux réduits, son principe est de nature à transformer les conditions de vie des habitations et jusqu'aux dispositions intérieures des habitations elles-mêmes, enfin il met à couvert les responsabilités croissantes, qu'impose aux propriétaires la législation actuelle, concernant le mode barbare de chauffage par cheminées. A un point de vue plus humanitaire, ce chauffage procure à l'ouvrier une amélioration de sa santé en même temps qu'une économie et un bien-être notables, et c'est là peut-être un des arguments les plus saisissants dans une question qui est, par essence, d'intérêt général.

IV^e SECTION

Entretien des demeures :

Nettoisement, enlèvement des ordures ménagères, désinfection.

Il nous semble inutile d'insister sur le rôle capital que joue, dans l'hygiène de l'habitation, l'entretien de la demeure humaine ; il serait trop long d'analyser les nombreux rapports discutés à la 4^{me} Section, traitant des soins à donner au ménage et à l'habitation, des procédés à employer pour donner aux ménages peu fortunés la latitude de prendre des bains et de laver leur linge, de la purification biologique des eaux ménagères, de la stérilisation de l'eau potable par les procédés tels que l'emploi des rayons ultraviolets, enfin de la désinfection des locaux par l'aldéhyde formique.

Ce que les orateurs allemands ont tenu à bien faire ressortir, c'est qu'il ne suffit pas de mettre à la disposition des habitants de bons moyens d'entretien, il faut encore veiller à ce que ces moyens soient bien utilisés partout. De là découle pour eux la nécessité de créer, dans chaque centre, des bureaux ou comités d'inspection des logements. Le Docteur Frenay, de Bensheim, dit à ce sujet : « L'inspection des habitations doit être une institution de prévoyance qui a pour but de veiller à ce que toutes les classes du peuple soient logées d'une manière saine et répondant à toutes les exigences de la morale. » Et ce n'est pas seulement dans les villes, où malheureusement les logements malsains sont encore trop nombreux, que cette inspection doit exercer son influence bienfaisante, c'est aussi dans les petites villes et dans les campagnes, qui sont, d'après lui, le plus souvent bien misérables sur ce terrain là.

Le Service de l'inspection doit être organisé avec le concours des personnes compétentes, ayant, autant que possible, fait des études spéciales dans ce but. On peut y faire appel aux femmes qui y rendent de grands services, et à toutes les personnes de bonne volonté, médecins, employés de caisses de secours, notables, instituteurs, pasteurs, dont les conseils seraient précieux et auraient grande chance d'être suivis.

M. Wever, de Dusseldorf, expose, dans son travail, les conditions d'hygiène et de moralité que la Commission de surveillance se charge de faire respecter et qu'il désirerait voir imposer par une loi : Séparation des sexes (affectation de logements spéciaux aux célibataires et aux pensionnaires), adoption de mesures destinées à éviter l'encombrement, l'humidité, et à faire régner la propreté ; contrôle sévère sur l'eau potable et sur les lieux d'aisance. Chaque immeuble habité par des gens peu aisés doit avoir dans sa cour une place à jouer, et les plans de quartiers doivent toujours prévoir des places publiques pour le jeu et des chemins de promenades.

A côté de ces rapports, il faut faire une place à part à celui très complet et très documenté de M. Marié-Davy, secrétaire des Services techniques d'hygiène de la ville de Paris, sur les « maladies de maison », leur prophylaxie par l'hygiène ménagère et la désinfection. M. Marié-Davy définit ainsi les maladies de maison : des maladies qui sévissent à l'état endémique dans certains immeubles, se transmettant à leurs habitants successifs et y faisant, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de nouvelles victimes sans qu'il soit possible d'attribuer les cas nouveaux à une contagion directe.

Actuellement, on peut citer trois maladies pouvant rentrer dans cette catégorie à des titres plus ou moins certains : la tuberculose, sans doute possible, la fièvre typhoïde, le cancer. Se basant sur des statistiques indiscutables et sur des observations relevées avec soin, M. Marié-Davy démontre que certaines maisons paraissent particulièrement atteintes par l'un des fléaux qui semblent

y avoir élu domicile depuis de longues années, et y frappe, avec une continuité et une persévérance désespérantes, leurs hôtes successifs. Quelles sont les mesures propres à détruire ces véritables foyers ? Les plus importantes consistent à améliorer l'aération, l'éclairage, le nettoisement, le chauffage, à veiller à la purification des eaux, à la prophylaxie personnelle des habitants, et à pratiquer une large et sévère désinfection ; et comme mesure suprême, là où tous les moyens semblent avoir échoués, à interdire ces locaux à l'habitation de jour et de nuit.

V^e SECTION

Habitations urbaines.

Il semble que les efforts des hygiénistes se sont portés surtout sur les villes qui, d'ailleurs, en avaient davantage besoin, à cause de leur étendue, du resserrement de leurs maisons, des industries qui s'y sont développées, et de la spéculation qui avait plus de raisons de s'y exercer et d'y accroître la valeur des terrains au détriment des espaces libres mesurés à ses habitants. Il s'en faut cependant que tout soit fait et trop nombreux sont encore les logements insalubres qu'on y rencontre, logements qui sont le plus souvent la cause de la grande mortalité qu'on signale dans certains quartiers.

Le Docteur Beschorner, de Dresde, rappelle la relation étroite qui existe entre la tuberculose et l'insalubrité des logements ; mais il reconnaît que cette insalubrité vient plus souvent de la faute des habitants que de celle de l'architecte. Il demande en conséquence qu'on instruisse le peuple dans la connaissance pratique des lois de l'hygiène, de l'ordre et de la propreté ; cette éducation spéciale doit commencer dès l'enfance, car ce sont les habitudes contractées pendant le jeune âge qui persistent plus tard chez l'homme mûr, même à son insu. Il faut en plus établir un contrôle sérieux et répété des logements, pour rappeler à l'ordre ceux qui s'écartent de la bonne voie.

Pour le Docteur Liefmann, de Halle, l'insalubrité des logements exerce également une grande influence sur la mortalité des nourrissons. Un logement malsain où, par suite d'une aération imparfaite, la chaleur est trop grande à un certain moment de l'année, est au moins aussi dangereux pour la santé des petits enfants que le choix mauvais des aliments.

Enfin, le Docteur Hoemel, de Dresde, voit dans le bruit provenant de l'intérieur et de l'extérieur de la maison une cause de troubles sérieux pour les gens nerveux ou qui travaillent de la tête. Ce bruit peut être évité par certaines méthodes de construction et par un choix judicieux des matériaux qui transmettent les vibrations.

VI^e SECTION

Habitations de la campagne.

On peut dire que c'est à la campagne que les fautes les plus nombreuses contre l'hygiène sont commises. Faut-il signaler avec le Docteur Wolf les graves inconvénients qui résultent de la cohabitation des hommes et des animaux sous le même toit, et avec le Professeur Jacob, de Berlin, toutes les autres causes qui rendent malsaines les habitations campagnardes : manières défectueuses de bâtir, mauvais choix des matériaux et du terrain, humidité des murs, distribution mal comprise des pièces, chauffage irrationnel, agencement négligé des prises d'eau, installation ridicule des lieux d'aisance, insuffisance de l'éclairage, vermine souvent, malpropreté presque toujours ? Ce triste état de choses, compliqué de la saleté dans laquelle vivent les animaux, facilite singulièrement la propagation des maladies, en particulier de la tuberculose et produit même la dégénération des qualités morales et les ravages de l'alcoolisme. Il finit par détacher l'indigène du

sol natal et engendre l'affluence des campagnards vers les villes. Pour y remédier, le Professeur Jacob pense qu'il serait urgent d'enseigner d'une façon sérieuse et pratique les bienfaits et la nécessité de l'hygiène aux populations rurales, de multiplier les enquêtes sur l'état des demeures et d'amener les paysans, soit par des conseils, soit par d'autres mesures, à améliorer leurs maisons, de leur faciliter même ce travail en leur accordant, sous formes de prêts consentis par l'État, les capitaux dont ils pourraient avoir besoin pour cela.

M. le conseiller Schmidt, de Dresde, pour sa part, combat la tendance qu'ont les constructeurs, dans un but évidemment d'économie, de bâtir de grandes maisons ouvrières, dans lesquelles les étages s'entassent systématiquement les uns sur les autres. Il faut en revenir à la construction de petites maisons isolées, plus saines et plus confortables, avec la bonne simplicité d'autrefois, source d'économie et de bon goût, et d'appliquer à ces maisons toutes les améliorations hygiéniques que la science moderne met à notre disposition.

VII^e SECTION

Établissements publics.

Les établissements publics, écoles, prisons, hôpitaux, hôtels, casernes, établissements de bains, théâtres, ont été les premiers à bénéficier des efforts que les hygiénistes ont fait prévaloir dans tous les pays. Chez chaque nation, on trouve des établissements nouveaux de l'un ou l'autre genre qui sont des modèles, et dont elle peut à bon droit être fière. Les règles principales d'hygiène sont bien établies et il suffit de les appliquer : il semble que le dernier mot a été dit et que tout a été fait, du moins pour les constructions neuves. Aussi les rapports présentés à cette section ne contiennent-ils rien de nouveau et sont-ils, d'ailleurs, peu nombreux. Il faut citer cependant le rapport de M. Richter, architecte à Paris, sur son village-sanatorium.

Au moment où l'utilité des sanatoriums commence à être discutée et même fortement battue en brèche par les corps médicaux, il nous semble utile de considérer la façon originale dont M. Richter, s'inspirant d'une méthode nouvelle de cure de la tuberculose employée en Angleterre, conçoit un sanatorium. En Angleterre, au sanatorium de Frimby, on traite les tuberculeux par la cure du travail, qui consiste à ramener les malades à la santé par le travail manuel (terrassément, piochage, brouettage des matériaux, etc.), suivant un entraînement progressif et une graduation exactement suivie. Cette méthode, dans le détail de laquelle il serait trop long d'entrer, mais qu'on peut retrouver exposée tout au long dans le *Bulletin Médical* du 24 novembre 1909, présente d'incontestables avantages pratiques, et par là porte dignement la marque anglaise. Par elle, le sanatorium échappe au reproche d'être une école de paresse : il devient vraiment l'étape de convalescence qui prépare le retour à la vie normale, la maison de cure qui rend à la vie des hommes et des femmes valides et normaux, mieux que cela, entraînés à la reprise de leurs occupations habituelles et non des êtres voués à une vie d'exception.

Partant de ce principe, M. Richter dresse le plan d'un village-sanatorium idéal, qui serait bâti en un lieu propice et pittoresque ; les malades y seraient logés dans des maisonnettes isolées les unes des autres, différentes d'aspect et de grandeur et qui, grâce à leur valeur modique, pourraient être détruites par le feu, en cas de besoin. Les malades subiraient, comme en Angleterre, un entraînement méthodique et progressif au travail et seraient employés, sous la direction de contremaîtres valides, à toutes sortes de travaux de construction, de jardinage, d'élevage, etc., suivant leurs aptitudes et leurs goûts. Chaque malade travaillerait dans la partie qui lui plairait,

dans une atmosphère d'activité, de gaieté, de bonne humeur qui ne se rencontre dans aucun sanatorium, et qui ne serait pas sans produire un effet excellent sur son moral et par conséquent sur son physique.

Quand, au bout d'un temps plus ou moins long, le malade pourrait être considéré comme guéri, il irait habiter un autre village, celui des guéris, situé à une certaine distance du premier et construit comme lui d'après les règles les plus strictes de l'hygiène. Dans ce village, le tuberculeux guéri, pourrait habiter en compagnie de sa famille, se livrer aux travaux de sa profession, vivre à l'air libre, sainement, à l'abri des dangers redoutables que présenterait pour lui son retour à la ville et dans l'air intoxiqué des ateliers.

En somme, M. Richter ne veut pas que le sanatorium ressemble à un hôpital, qu'il n'est pas, qu'il en ait l'aspect froid et triste avec cette disposition régulière et monotone qui doit fatalement influencer le moral du malade. Son sanatorium serait une colonie établie sur les principes les plus sévères de l'hygiène, dans laquelle le malade n'aurait jamais l'impression d'être dans une maison de santé, mais dans un village modèle, où on lui apprendrait à se soigner, ou plutôt à conserver sa santé, tout en le laissant se livrer à un travail agréable, dans la mesure de ses forces. En proposant la création d'un village des guéris, il répond à une des principales préoccupations de ceux qui s'intéressent à la lutte anti-tuberculeuse : celle de l'avenir des malades sortant guéris du sanatorium et qui sont obligés d'aller reprendre à la ville le genre de vie qui avait contribué à les contaminer.

L'idée de M. Richter nous paraît originale : sous son apparence utopique, elle contient des points réalisables. Elle mérite en tous cas de retenir l'attention de ceux que préoccupe la question si ardue de l'isolement et du traitement du tuberculeux, surtout dans la classe pauvre et ouvrière.

VIII^e SECTION

Bâtiments industriels : ateliers, usines, moyens de communication.

Les membres du Congrès se sont un peu désintéressés des questions qui devaient être étudiées dans cette Section, et au sujet desquelles il y avait pourtant beaucoup à dire. Le Docteur Stade, de Brème, expose les règles d'hygiène à suivre dans les navires de guerre et de commerce, règles concernant l'aération, l'approvisionnement, le chauffage, l'éclairage, le service médical. Le Docteur Fernbacher, de son côté, voudrait que les ouvriers qui travaillent dans la poussière et en particulier ceux des mines, puissent, après le travail, chaque jour, prendre un grand bain, car l'hygiène de la peau est aussi indispensable pour la santé du corps que l'hygiène de l'habitation. Enfin, le Docteur Thierry, de Paris, soulève une question qui n'a pas reçu de réponse satisfaisante, et dont la gravité n'a d'égale, à son avis, que la difficulté de la résoudre pratiquement : c'est la souillure des voies ferrées par les déjections des voyageurs. Ce problème est bien d'actualité et revêt une certaine importance, au moment où le choléra est à nos portes et menace d'envahir les nations de l'Europe. Malheureusement, quoique posé et discuté à différents Congrès, personne n'a encore proposé de moyen efficace pour le résoudre, et l'on ne peut que souhaiter voir les Compagnies de chemins de fer le mettre à l'étude pour trouver un système capable de parer aux dangers qu'offrent les installations actuelles de water-closets.

IX^e SECTION

Statistique, Législation, Administration et divers.

Dans cette Section ont été exposés et étudiés en détail les divers règlements en vigueur en

Allemagne et en Autriche concernant les modes de construction et d'inspection des immeubles, avec les réformes et les améliorations qu'il serait bon d'y apporter. Les orateurs ont tous insisté sur les résultats favorables obtenus, grâce à ces règlements, dans leurs pays. Certains ont demandé que ces règlements fussent rendus plus sévères encore (c'est-à-dire d'établir une réglementation maxima), quitte à laisser aux communes la liberté de les atténuer et de les amender selon les nécessités locales.

CONCLUSION.

On peut se rendre compte, par ce rapide exposé, du travail sérieux fourni par les congressistes, ainsi que de l'importance et de la variété des sujets qui ont été traités au Congrès de Dresde.

Si l'on peut faire un reproche aux organisateurs, c'est peut-être d'avoir trop élargi leur programme, de n'avoir pas fixé d'avance un plan précis qui aurait servi de cadre plus limité aux travaux du Congrès : il eût été plus facile de s'y reconnaître et de les suivre.

Quoiqu'il en soit, on rapporte de ce Congrès l'impression profonde de l'effort considérable effectué par l'Allemagne dans le sens de l'hygiène de l'habitation. On peut dire que ce ne sont pas seulement des projets et des souhaits que les Allemands y ont apportés, ce sont des réalités tangibles, ce sont des résultats réels qu'ils ont énumérés, et dont ils peuvent, à juste titre, s'enorgueillir. Leurs conceptions touchant l'agrandissement et l'assainissement des villes, la création des cités-jardins, l'aménagement des cités-ouvrières, qui constituaient les questions dominantes du Congrès, ont été, en bien des points, de véritables révélations pour les savants étrangers. Beaucoup d'entre eux auront certainement souhaité que leur propre pays s'inspire de ce qu'a fait l'Allemagne et hâte chez lui la propagation de quelques-uns des progrès qu'elle a déjà réalisés.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre hommage à la façon courtoise et aimable avec laquelle les Congressistes étrangers ont été reçus à Dresde, de remercier les Organisateurs du Congrès pour les facilités qu'ils nous ont données de nous mettre au courant rapidement des questions si variées et si nombreuses qui y ont été traitées, pour le choix heureux des établissements qu'ils nous ont fait visiter et pour les excursions intéressantes qu'ils nous ont fait faire.

A la dernière séance il a été décidé que le prochain Congrès d'Hygiène de l'Habitation aurait lieu à Anvers, dans deux ans.

Sissonne, le 15 novembre 1911.

D^r FROELICHER.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 2, 4 et 5 janvier 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

T. A., journalier, né le 27 novembre 1869, à Fivizzano (Italie), demeurant à Beausoleil, quinze jours de prison et 16 francs d'amende (par défaut), pour ivrognerie ;

B. E., chauffeur, né à Saint-Sulpice (Suisse), le 10 août 1873, demeurant à Cannes, 50 francs d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

S. E., né le 16 juillet 1854, à Guebwiller (Alsace), ministre plénipotentiaire, demeurant à Cannes, 25 francs d'amende, pour complicité de la même infraction. Déclaré civilement responsable du fait de son préposé B. ;

M. J.-L., maçon, né le 12 août 1891, à Monaco, demeurant à Beausoleil, un mois de prison, pour coups et blessures volontaires ;

Z. L., employé d'hôtel, né le 19 décembre 1888, à Weyersheim (Alsace), sans domicile fixe, trois mois de prison (avec sursis), pour vol simple ;

T. V., dit T., gérant responsable du journal *l'Éveil*, né le 15 janvier 1841, à Castellar (Alpes-Maritimes), demeurant à Menton, dix-huit mois de prison et 500 francs d'amende (par défaut), pour offenses à la Personne du Souverain ;

R. P., 37 ans, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Beausoleil, témoin défaillant, 50 francs d'amende ;

K. H.-A., tailleur de limes, né le 16 avril 1844, à Karlsruhe (Grand-Duché de Luxembourg), sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison, pour mendicité en réunion ;

K. H., son fils, tapissier, né le 23 avril 1893, à Karlsruhe, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison, pour mendicité en réunion ;

S. J., boulanger, né le 4 octobre 1891, à Saint-Pilt, près Colmar (Alsace), sans domicile fixe, six jours de prison, pour vagabondage.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Vendredi 5 janvier, trente tireurs ont pris part au PRIX O'BRIEN (handicap). MM. Ruddock à 24 m. 3/4, Pitto à 22 mètres et Spalding à 20 mètres, tuant 7 sur 7, partagent les trois premières places.

Autres Poules gagnées par MM. Colonel Brinckman, Stead, Spalding.

Samedi 6, le PRIX DES PENSÉES (handicap) a réuni vingt-six tireurs. MM. Pitto à 23 mètres et Stead à 27 mètres, tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places. Le Duc de Manchester à 24 mètres et M. A. E. Clark à 20 mètres, tuant 4 sur 5, partagent la troisième place.

Autres Poules gagnées par MM. Moncorgé, Blake, Ker.

Lundi 8, trente-trois tireurs ont pris part au PRIX GAJOLI, à 26 m. 1/4. MM. Moncorgé et Clément Duval, tuant 5 sur 5, partagent les deux premières places. MM. Spalding et Chiriacesco, tuant 5 sur 6, partagent la troisième place.

Autres poules gagnées par le Colonel Brinckman, MM. Clément Duval, Stead, Ruddock, Denfert.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 27 décembre 1911 au 3 janvier 1912 :

Yacht à vapeur Val-Duchesse, belge, propr. G. Dietrich, cap. Clément, venant de Cannes, — plaisance.

Yacht à vapeur Simoun, français, propr. M. Letellier, cap. Huet, venant de Cannes, — plaisance.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Vapeur Primo, italien, cap. V. Ago, venant de Nice, — blé. Vapeur Secondo, italien, cap. Paoletti, venant d'Oneglia, — sur lest.

Vapeur Jean-Bart, français, cap. Garron, remorquant le chaland Frioul, français, cap. Giuliani, venant de Marseille, — charbon.

Tartane Ville-Monaco, français, cap. Lambert, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Quatre-Frères, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 27 décembre 1911 au 3 janvier 1912 :

Yacht à vapeur Val-Duchesse, allant à Savone.

Yacht à vapeur Simoun, allant à Nice.

Vapeur Amphion, allant à Marseille, — march. diverses.

Vapeur Primo, allant à Oneglia, — marchandises diverses.

Vapeur Secondo, allant à Oneglia, — sur lest.

Remorqueur Jean-Bart et Chaland Frioul, allant à Saint-Raphaël, — sur lest.

Deux tartanes, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

La Saison de Comédie

La Reine Margot.

Alors qu'il était dans le feu de sa formidable production, épandant sur le monde les trésors d'une imagination sans cesse en fusion, Alexandre Dumas était assez généralement considéré comme un simple amuseur. On dévorait ses romans, on se passionnait à ses pièces, on était conquis, ravi par la richesse d'invention de l'enchanteur souverain ; mais on se gardait bien de rendre à ce bon géant, à cette force de la nature, la justice qui lui était due. (Anatole France l'a dit : « Il y a dans le talent une insolence qui s'expie par des haines sourdes et des calomnies profondes ».) Et, naturellement, on portait aux nues de blafards représentants de la Sacro-Sainte médiocrité pour pouvoir plus à loisir critiquer, railler, nier Dumas, et, ce, dans l'espérance stupide et criminelle de dispenser le moins de gloire possible au colosse et de diminuer sa stature. Inutile de s'étonner de pareils procédés : il en a toujours été de même et il en sera toujours ainsi.

Depuis quelques années, cependant, Alexandre Dumas s'est élevé, dans l'admiration publique, de la qualité d'amuseur à la dignité du génie. Oui, dans le beau pays de France, si intelligent, si spirituel et si artiste, on daigne enfin reconnaître et proclamer la prodigieuse supériorité du sublime conteur et du maître auteur dramatique. Mieux vaut tard que jamais.

Dans *la Reine Margot*, comme dans la plupart des romans portant la griffe léonine de Dumas, il y a de tout : de l'héroïsme et de la bassesse, du pathétique et du cocasse, du rire et des larmes ; la réalité et la chimère y chevauchent de compagnie, la vie y surabonde avec magnificence, la fantaisie n'y connaît pas de mesure et la vérité et le rêve s'y heurtent dans un tel mouvement tourbillonnant que l'esprit du lecteur, emporté violemment dans les sphères de l'impossible, se refuse à toute réflexion. L'intrigue de *la Reine Margot* a tous les caractères de l'extrême complexité. Elle embrasse plusieurs sujets à la fois. Sur un fond à violents ramages, chargé de toutes les couleurs et de toutes les rumeurs du massacre de la Saint-Barthélémy, se détachent en vigueur les doubles amours malheureuses de la reine Marguerite de Navarre et de La Mole et de Coconas et de la duchesse de Nevers. Pourtant, si la reine Margot, La Mole, Henriette de Nevers et Coconas jouent un rôle important dans l'action, Catherine de Médicis et Henri de Navarre sont les véritables héros du roman. Eux seuls agissent tandis que les autres s'agitent. Sur la lutte sans merci engagée entre la perfidie florentine et la ruse gasconne repose l'intérêt fondamental de l'ouvrage. Charles IX, le duc d'Alençon, René, Maurevel, Madame de Sauve, ne sont que des comparses inspirés et dirigés par Catherine. La mère des Valois veut empêcher à tout prix le Bourbon de prendre la place des enfants de sa race sur le trône de France et ne recule devant aucun moyen pour parvenir à son but. Dumas, qui arrange l'histoire au gré de sa magistrale fantaisie, a prêté à Catherine de Médicis une profondeur de pensée, des noirceurs, des infamies et des crimes qui seraient d'une criante invraisemblance, si l'on se plaçait, pour en apprécier l'authenticité, au point de vue de la vérité historique. Pour les besoins de sa cause, Dumas a chargé la vieille reine des forfaits les plus exécrables, exagérant l'importance du rôle qu'elle tint à la cour de Charles IX, en faisant une sorte de démon du mal conduisant les événements et accumulant assassinats sur empoisonnements. En face de cette furie, drapée de deuil, se dresse la figure jovialement énigmatique d'Henri de Navarre. A celui-là, Dumas accorde toutes les finesses, les adresses et les grandeurs ; aucune noblesse ne lui est étrangère, pas plus celle des sentiments que celle du cœur. Homme digne d'être roi sous tous les rapports, Henri de Navarre est de physionomie aussi claire et souriante que Catherine de Médicis est noire et fausse.

Dumas brosse largement ses personnages et les campe à merveille. Son Charles IX a de la race. Au milieu de ses pires frénésies de colère, il a des retours de sensibilité et de générosité qui sentent le poète et le gentilhomme. Nerveux à l'excès, sans équilibre mental, il vit dans un paroxysme permanent, ne goûtant à nul moment de sa lamentable existence le calme des choses. Sa nature volcanique est en éruption perpétuelle. Jaloux de son autorité, et en laissant disposer, faute d'une volonté arrêtée de la défendre, souffrant des méchantes actions qu'on lui fait endosser par faiblesse, foncièrement bon et ayant besoin de tendresse, le Charles IX de la façon de Dumas est infiniment curieux et d'une particulière attirance.

On comprend que, prises dans l'imbroglio des perfidies de la politique, les amours de La Mole et de Coconas avec la reine Margot et la duchesse de Nevers ne durent pas. Un jour, pour masquer un dernier et abominable crime de Catherine, on conduit La Mole et Coconas en place de grève et on leur tranche la tête. Et il n'en est plus question. Tant il est vrai que les petits ne doivent jamais se trouver mêlés aux aventures des grands, encore moins se trouver sur leur route.

Dans *la Reine Margot*, la peinture de la société, des mœurs et coutumes des gentilshommes et du peuple au temps de Charles IX, prend un singulier relief de pittoresque. D'ailleurs, chez Dumas, en dépit d'un mélange constant de faux et de réel, l'évocation de l'époque où se passe l'action de ses romans est toujours saisissante. Si invraisemblables qu'ils soient, ses personnages se meuvent, avec un semblant de logique, dans un milieu historique d'une couleur rigoureusement exacte.

Dumas, ayant l'intention de tirer un drame de *la Reine Margot*, a puisé à pleines mains dans son roman où abondent scènes et coups de théâtre. Avec son habileté habituelle, il a découpé son œuvre en 14 tableaux se reliant ensemble par une trame parfois un peu lâche, mais fort amusante à suivre en ses péripéties multiples. Nous n'irons pas jusqu'à affirmer que *la Reine Margot* soit un des meilleurs drames de Dumas. Il est évident que *la Tour de Nesles*, *le Chevalier de Maison Rouge*, *Richard D'Arlington*, *Antony*, sont des œuvres plus solidement établies, d'une signification dramatique plus haute, d'une éloquence d'accent et d'une envergure de pensée qu'il ne faut pas chercher dans *la Reine Margot*.

La troupe de l'Odéon, composée de MM. Léon Noël, Desjardins, Joubé, Grétilat, Colas, Bacqué, Chambreuil, Hervé, Baumé, Dubus et M^{mes} De France, Darty, Grumbach, Dione, Chapelas, etc., interpréta le drame d'Alexandre Dumas avec un juvénile ensemble. Assurément, les artistes manquèrent de panache et aussi de la violence de conviction indispensables pour rendre la grandiloquence flamboyante et la folie héroïque des drames extra-historiques d'Alexandre Dumas. On ne peut pas tout avoir.

Esther.

L'Esther de MM. André Dumas et Sébastien-Charles Leconte ne se peut comparer en rien à l'idéale légende d'*Esther* composée, au xvii^e siècle, pour les élèves de Saint-Cyr.

En sa « tragédie », dont J.-J. Weiss a écrit : « Le prix moral d'*Esther*, comme sa valeur poétique, est infini », Racine a civilisé la barbare légende de séral de la Bible, lui a donné le ton et les manières de Versailles, étendant un voile de décence sur les nudités du vieux récit, et ce n'est un secret pour personne qu'en Assuérus, Racine a peint Louis XIV, que, sous les traits charmants d'*Esther*, on se plaisait à reconnaître M^{me} de Maintenon dans la verdure de son printemps, que le vers fameux, où il est parlé de l'altière Vasthi, évoquait l'image orgueilleuse de M^{me} de Montespan, et que le ministre Aman avait plus d'un point de ressemblance avec le marquis de Louvois, alors ministre tout puissant.

La pièce de MM. Dumas et Leconte est directement inspirée du terrible et dur *Livre d'Esther*, où le nom de Dieu n'est pas prononcé une seule fois, où la loi du talion est appliquée avec une implacable férocité, où le despotisme oriental s'étale dans toutes les burlesqueries sauvages de la folie royale déchaînée, où tout est implacable et sans mesure.

Le Livre d'Esther ne se passe pas, comme *le Cantique des Cantiques*, en la saison du renouveau de la nature syrienne où le sang rouge d'Adonis bouillonnait à Byblos. C'est une œuvre de volupté, certes, mais âpre, sans pitié et sevrée de cette sensualité malade qui emporte le récit dans les sphères orageuses de la passion. Michelet l'a constaté : *le Livre d'Esther* appartient à la lignée des romans historiques (car ce sont les Juifs qui inventèrent le roman) de Joseph, de Ruth, de Tobie, de Judith, de Daniel, tous bâtis sur deux données primordiales et identiques. L'une, *le bon exilé*, qui, par l'explication des songes et l'habileté financière, devient ministre et favori (Joseph, Aman), — l'autre, *la femme aimée de Dieu*, qui arrive à un grand mariage, à la gloire, séduit l'ennemi et sauve le peuple d'Israël (Judith, Esther, Deborah). Selon la loi de Moïse, la femme était impure, dangereuse, cause de la chute de l'homme. Dans le roman, c'est elle qui est le piège dont Dieu se sert pour consommer, par la séduction, la ruine de ceux qu'il a condamnés. Le roman est donc contraire à la loi de Moïse et rend l'impossible possible, grâce aux coups du hasard.

Esther est la sœur réfléchie de la Sulamite du *Cantique des Cantiques*. Elle n'est qu'un instrument dans la main de Mordechaï (Mardochee) lequel, en sémite adroit, se faufile auprès des eunuques du roi Ahaschverosch (Assuérus) pour faire présenter sa nièce (Esther) au monarque et lui faire accorder la préférence sur ses rivales. Mardochee est l'intelligence forte du *Livre d'Esther*. C'est cette intelligence sans cesse en éveil, souple toujours, fière quand il est nécessaire, qui fait surgir et dirige les événements. Mardochee est le représentant-type de la race d'Israël. Il en a la rudesse grandiose et la subtile finesse.

Le Livre d'Esther débute par un festin de cent quatre-vingts jours offert par Assuérus. En nos temps de plate modernité, nous ne pouvons guère nous figurer ce qu'étaient de pareilles ripailles se prolongeant interminablement au milieu des formidables ostentations du luxe des barbaries effrénées. Quelle furie d'orgie ! A quelles inventions de monstrueux plaisirs et de raffinements sanglants devait-on avoir recours pour entretenir, attiser et renouveler les joies du monarque et de ses amis, noyés dans l'ivresse du vin, alourdis de bonne chère, fatigués de débauches ?

Après avoir épuisé tous les genres de divertissements, le roi des rois devait fatalement en arriver à rêver de choses bizarres et non encore vues. Pour secouer sa torpeur blasée, il lui fallait d'autres spectacles que des danses, des souleries et des tueries. Aussi, le dernier jour du banquet, Assuérus « réjouit de vin » ordonne-t-il à ses sept eunuques de faire comparaître devant lui la reine Vashti (Vasthi).

Celle-ci se présente, et Assuérus, pris du caprice qui rendit Candaule célèbre, ordonne à Vasthi de se dévêtir de ses vêtements somptueux et de se montrer à tous dans la splendeur de ses formes et de sa chair. Vasthi refuse avec hauteur de livrer à la publique curiosité les trésors de sa beauté, et le roi, furieux, la fait étrangler. Il ne faisait pas bon sous l'omnipotent Assuérus d'avoir le sentiment de la pudeur et de la majesté. Le roi n'ayant plus de reine exige qu'on lui cherche les plus magnifiques filles de ses nombreux Etats. Ses fidèles se mettent en quête, battent les satrapies et ramènent une riche moisson de vierges, que l'on frotte, pendant six mois, d'huile de myrrhe et que l'on met macérer, pendant six mois encore, dans le nard, le cinnamome et autres essences précieuses. Quand le bétail d'amour est suffisamment préparé, on le livre à l'examen du maître qui, d'un œil indifférent, suit les ondulations de tous ces corps sveltes et jeunes exhalant de capiteux parfums... Une de ces filles retient son attention. Esther devient l'élue.

Le drame commence. Esther est juive et c'est par l'industrie de son oncle Mardochee qu'elle a été présentée avec les meilleures chances au choix d'Assuérus. Ce Mardochee est un habile homme, qui rôde autour du palais, écoute et sait profiter des bruits qu'il recueille. C'est ainsi qu'un jour il surprend le secret d'un complot ourdi contre la vie du roi par les eunuques Bighton et Sheresch. Il avertit Esther qui s'empresse d'informer son époux, lequel

fait pendre immédiatement les deux coupables. Assuérus a oublié de récompenser Mardochee, mais a fait consigner le récit du complot dans les annales de son règne. Aman, en faveur déclarée auprès d'Assuérus, supporte difficilement la présence, aux portes du palais, de Mardochee, qui affecte de ne pas lui rendre les honneurs dus à sa personne et à la situation qu'il occupe à la cour.

« Aman ayant vu que Mordechaï ne s'agenouillait pas et ne se prosternait pas fut rempli de « fureur. Il estima trop peu de porter la main sur « Mordechaï, car on lui avait appris de quel peuple « était Mordechaï, et Aman résolut de détruire « tous les Juifs, le peuple de Mordechaï, qui était « alors dans le royaume d'Ahaschverosch. »

Aman va donc trouver son maître et lui demande l'autorisation de faire massacrer la totalité des Juifs de son empire : « S'il plaît au roi que leur perte soit décrétée, je pèserai dix mille talents d'argent, entre les mains de ceux qui exécuteront l'ouvrage, pour les porter au trésor du roi. » Et Assuérus, excellent prince, de répondre : « L'argent, il t'en est fait remise, et quant au peuple, disposes-en comme il te plaît. » Et allez donc, ce n'est pas plus difficile que cela. Les monarques de l'antique Orient sont toujours dans l'excessif ou l'absurde. Dès que Mardochee a vent que les Juifs sans distinction de sexe ni d'âge doivent être exterminés, le treizième jour du douzième mois, il donne l'ordre à Esther d'aller trouver le roi et d'implorer la grâce du peuple d'Israël. Esther est glacée de terreur à l'idée de se présenter devant Assuérus sans être mandée par un ordre formel. « Tous les serviteurs du roi et les peuples des provinces du roi savent que tout homme ou femme « qui entrerait chez le roi, dans le parvis intérieur, « sans être appelé, la loi est unique : il est mis à « mort. Excepté la personne à qui le roi tend le « sceptre d'or : celle-là reste en vie. Et moi, je n'ai « pas été appelée chez le roi, voilà trente jours. »

Mardochee ne s'arrête pas aux prescriptions de l'étiquette des monarchies absolues. Il n'y a pas d'hésitations à avoir. Le devoir impose sa loi. Esther, courbée sous la violente autorité de son oncle, se décide à affronter l'idole royale dans son antre redoutable. Victime résignée à la mort, elle franchit le seuil de la chambre où se tient le monstre couronné et attend son arrêt. Un geste d'Assuérus la rassure. « Qu'as-tu, reine Esther, et quelle est ta demande ? Si c'est la moitié du royaume, elle te sera accordée. » Esther demande à son seigneur de lui octroyer la faveur de venir s'asseoir, accompagné du seul Aman, au festin qu'elle a préparé en son honneur pour le lendemain.

A partir de ce moment les événements chevauchent les uns sur les autres, le récit vous accapare, vous oppresse et ne vous laisse plus le temps de respirer.

Le roi, pris d'insomnie pendant la nuit, se fait lire les annales de son règne. Arrivé à l'histoire du complot découvert par Mardochee, il se souvient qu'il n'a pas accordé de marque de sa reconnaissance à l'homme qui le prévint du danger. Il donne l'ordre de revêtir Mardochee de magnifiques habits, de le hisser sur son cheval, de le promener par les rues de la ville, précédé d'Aman criant : « Ainsi il est fait à l'homme que le roi veut honorer. » Le ministre, rongé par sa rage, se sent perdu. Les eunuques l'entraînent au festin d'Esther. Là, la juive apprend à Assuérus qu'elle est de la race vouée à la mort par Amân et implore grâce en faveur d'Israël. Assuérus, en bon despote asiatique, étranger à toute réflexion et tout à l'impression du moment, Assuérus, qui a livré les Juifs au bon plaisir de son ministre, et qui a complètement oublié cet accès de générosité, s'étonne : « Quel est-il et où est-il celui qui a l'orgueil d'agir ainsi ? » Esther désigne Aman, et Assuérus, au comble de la colère, livre son favori au bourreau. Sûre de sa domination désormais, Esther ne met plus de frein à ses exigences. Furie déchaînée, elle veut l'extermination des ennemis d'Israël. Il lui faut du sang, des ruisseaux de sang. Ses fauves narines aspirent nerveusement et délicieusement l'odeur du massacre. « Les Juifs frappèrent parmi tous leurs ennemis des coups par le glaive. C'était une tuerie et un anéantissement. Ils tuèrent parmi leurs ennemis soixante-quinze

« mille. » Esther n'est point satisfaite, tant son besoin de vengeance est immense. Elle exige que la boucherie se prolonge pendant trois jours et que les dix fils d'Aman soient menés à la potence. Assuérus consent à tout, heureux de posséder une épouse aussi parfaite au milieu des cris des mourants, dans l'âcre et souveraine volupté des pourpres carnages des hécatombes humaines.

La pièce de MM. Dumas et Leconte ne s'écarte pas de la donnée essentielle du *Livre d'Esther*. Elle suit l'affabulation avec fidélité, respecte la vérité des types et ne cherche pas à expliquer la soudaineté des changements de volonté du despotisme, ni à atténuer en quoi que ce soit les exagérations de cruautés qui couronnent le récit et en fournissent l'horrificante conclusion.

Le premier acte, servant de prologue, n'est que la reproduction du festin colossal qui ouvre le *Livre d'Esther*. Assuérus, indolemment couché sur les satins, les velours et les ors d'un lit gardé par des lions emblématiques, respire le parfum d'une rose sanglante, cependant que des nudités tournoient éperdument autour de sa couche triomphale, que des pluies de fleurs tombent sur les convives, que les vins ruissellent des amphores et que l'ivresse emplit de ses fumées opaques les gigantesques architectures du palais du roi des rois...

L'apparition de Vasthi, dans une loggia dominant la salle du banquet, ajoute à la splendeur du spectacle. Elle fait tableau. Sa réponse, empreinte de dignité froissée, à l'insultante sommation du roi, a de la noblesse. Elle sort assurément des habitudes d'absolue soumission des esclaves vis-à-vis de leur maître, mais, telle qu'elle est, la révolte de Vasthi puise une belle part de sa grandeur dans la vivacité de l'accent et aussi dans le caractère courageux dont elle se revêt. Car la favorite risque sa vie en résistant à l'ordre d'Assuérus. Et il n'est jamais indifférent de voir la faiblesse défier la puissance. Assuérus, ne pouvant supporter qu'on discute une de ses fantaisies, saisit une arbalète et, d'une flèche qui ne manque pas son but, envoie Vasthi dans un monde plus indulgent aux filles trop vêtues. Avant d'expirer, Vasthi annonce au roi qu'il ne l'oubliera pas et que son spectre hantera ses heures d'insomnie et ses minutes d'ennui. Une femme ayant quelque beauté se figure difficilement qu'on puisse se passer d'elle et ne se résigne jamais à l'éternité de l'oubli. Et, de fait, Assuérus semble touché par les suprêmes paroles de Vasthi. Comme un personnage romantique, il a du vague à l'âme, son impassibilité est mordue par le remord. L'acte se clot sur l'ordre donné par le chef des devins de conduire au palais du roi les vierges les plus désirables de l'Empire. Il faut bien que le roi se console. Ce premier acte très décoratif appelle impérieusement la musique. D'ailleurs, *Esther*, l'*Esther* de la Bible, est un magnifique sujet d'opéra. Il est même fort surprenant qu'aucun compositeur n'ait encore songé à s'en emparer.

Le second acte se passe dans une cour, sur laquelle l'ombre des entassements de pierres du palais se projette brutalement ; un escalier monumental dégringole du cintre pour aboutir au pavé de la cour sur laquelle s'ouvre, à droite, une porte de la maison habitée par Aman, à gauche, l'huis conduisant au gynécée royal.

Au lever du rideau, des femmes réunies en groupe attendent impatiemment qu'on leur fasse savoir le nom de celle, choisie entre toutes, qui doit succéder à Vasthi. Chacune d'elle espère et désespère. Un héraut clame la décision d'Assuérus : c'est la Vierge Esther. La reine nouvellement intronisée surgit dans sa gloire au haut de l'escalier de marbre dont elle descend lentement les marches glissantes. Esther, modeste et contenue, cherche à se faire pardonner son élévation. Elle parle doucement à ses compagnes et rentre dans le gynécée, dans l'instant où Mardochee paraît. Drapé de bure, un bâton à la main, la tête inspirée, le vieillard, d'aspect sordide, erre parmi les jardins du palais, infiniment triste d'être privé de la présence de sa nièce, ravie par la grandeur à son affection. Accablé sous le poids de ses pensées, il se laisse tomber sur le sol. La présence d'Aman l'arrache à sa méditation. Jamais l'israélite ne voulut courber sa fierté juive devant l'amalécite exécré.

Entre ces deux hommes, serviteurs de dieux différents, la haine est sans merci. L'invective, l'insulte et la menace leur sortent de la bouche dès qu'ils se rencontrent. Aman commence à écraser Mardochée sous son mépris; mais le juif se redresse avec orgueil et, puisant dans sa confiance en l'éternité de sa race une force surhumaine, crache le sarcasme à son ennemi et proclame en termes prophétiques la magnificence des destinées du peuple élu de Dieu. Aman ne se trouble pas. Il jouit intérieurement de sa vengeance et c'est avec un sentiment de contentement indicible qu'il confie à Mardochée que dans trois jours les Juifs seront exterminés.

Mardochée n'est pas de ceux qu'on intimide :

Tu mens ! ni dans trois jours, ni dans trois mille années !
Les générations au trépas condamnées
Verront à jamais vivre et revivre Israël !
Le peuple d'Abraham est le peuple éternel !

Aman montre à Mardochée l'édit revêtu du sceau royal et, amplement satisfait de voir son ennemi se tortant à terre dans l'agonie du désespoir, il sort, non sans avoir annoncé à Mardochée qu'il est son prisonnier et que l'heure de son supplice sonnera quand les Juifs auront disparu de la face de l'Empire.

Cette scène, qui est la scène culminante de la pièce, est admirable de ferme concision et d'éloquence enflammée. Les deux personnages de Mardochée (surtout) et d'Aman, rudement dessinés, s'y développent dans la vérité de leur caractère propre, et, par l'intensité de la conviction, arrivent à la grandeur. Le vers plein, musclé, sonore, nourri de rythme, éclate superbement dans le lyrisme des périodes, ajoutant au dramatique des situations l'incomparable charme de l'envolée poétique.

Mardochée ne reste pas longtemps assommé sous le coup que lui a asséné Aman. Il appelle à lui son énergie ancestrale et se précipite à la porte d'Esther. A son cri de détresse, la reine accourt. En brèves phrases, Mardochée la met au courant de la situation : Israël est condamné, Israël va périr. Esther écoute palpitante d'effroi. Mardochée lui intime l'ordre d'aller trouver Assuérus, de lui déclarer qu'elle est juive et d'implorer la grâce de son peuple. Esther hésite. Mais on ne résiste pas à Mardochée. Elle se dévouera donc au salut commun. Si elle doit périr, elle périra. Seulement, si elle sort indemne de l'aventure, elle saura venger les gens de sa race.

La juive, « d'ardeur bizarre » selon le prophète, s'affirme dans son type d'héroïne sans pitié. Qu'elle triomphe et rien n'arrêtera sa fureur sanguinaire. Il lui faut des pyramides de têtes humaines.

Et vous pourrez alors, ainsi qu'aux jours antiques,
Sur la sainte colline au souffle des cantiques,
Autour du sanctuaire où David adore,
Chanter, comme ont chanté Judith et Deborah.

Au troisième acte, l'action prise de langueur sommeille doucement. Assuérus, poursuivi par le souvenir de Vasthi, se retourne sur sa couche, inquiet et désemparé ! Il autorise Aman à faire mettre à mort les Juifs, s'entretient avec ses confidents, et, pour tromper l'ennui, se fait lire les principaux faits de son règne. A peine a-t-il ordonné qu'on récompense Mardochée du zèle qu'il déploya autrefois pour son service, qu'un bruit se fait entendre à la porte. Assuérus, comme s'il avait été piqué par un serpent, se dresse et, courroucé au delà de toute expression, s'apprête à condamner à la mort l'insolent qui se permet de franchir le seuil de sa chambre sans y avoir été convié. Esther écarte les rideaux, se montre et défaille devant la majesté du roi. Assuérus, ému de tant de grâce, tend son sceptre à Esther, la relève et par des mots d'une tendresse raffinée la rassure. A franchement parler, le duo d'amour entre Assuérus et Esther, car c'est un duo, a de quoi surprendre. Assuérus s'y découvre sous un jour inconnu. Il n'est plus le roi qui ordonne; Esther n'est plus l'esclave craintive et prête à tous les sacrifices pour plaire au maître. Assuérus se transforme en une façon d'amant transi, hésitant, consentant à subir les volontés d'Esther et n'osant exiger ce qui lui appartient.

Il se résigne à remettre au lendemain sa nuit nuptiale et accepte d'aller, accompagné d'Aman, au festin qu'Esther a préparé pour lui.

Le quatrième acte déroule la férocité de ses péri-

étés dans un cadre enchanteur. Sur une terrasse, dominant la ville, dans la sérénité des ombres de la nuit, Esther attend Assuérus. Aman précède le roi qui ne tarde pas à arriver : Esther ne perd pas une seconde. Elle avoue au roi qu'elle est juive, et cela en se frottant amoureusement à son maître. Chatte prête à griffer, elle se pelotonne avec des grâces mignardes. Elle conte à Assuérus que le peuple d'Israël est condamné au massacre et elle sourit délicieusement au despote, offrant à son étreinte son jeune corps de vierge amoureux. Assuérus, conquis, subit l'influence féminine, fait arrêter Aman, envoie quérir Mardochée auquel il remet son poignard, l'autorisant à se venger de ses ennemis. Et les hurlements des mourants s'élèvent du sein de la ville, tandis qu'Esther se serre convulsivement contre la poitrine d'Assuérus.

Assuérus voudrait posséder la femme qui l'affole. Esther se dérobe à son embrassement. La dette de sang n'est point payée avec une suffisante usure, la juive entend que l'on tue pendant trois jours encore. Assuérus se soumet au caprice horrible d'Esther, et la juive, définitivement satisfaite, s'enlace à son royal amant.

Viens, que ta bouche encore s'écrase sur ma bouche,
Que mon corps palpitant sur ton poitrail farouche
T'offre le don joyeux de ma virginité !
Aimons-nous dans la mort et dans la volupté !...

La pièce de MM. Dumas et Leconte est une réalisation dramatique et poétique d'un rare et haut mérite. Elle atteste la puissance de talent de deux auteurs et autorise la confiance en l'avenir théâtral de MM. Dumas et Leconte. Les deux poètes d'Esther ont maintenant fait leurs preuves. Leur œuvre les classe parmi les auteurs sur lesquels on doit avoir les yeux fixés. Et ils ne courent pas précisément les scènes, les poètes doués, pouvant camper des types comme Mardochée, Esther, Aman, capables de traiter avec une vigoureuse éloquence un sujet comparable à celui d'Esther et de donner aux situations le relief nécessaire sans accuser la moindre faiblesse.

Montée avec un déploiement de luxe inouï, Esther bénéficia d'une mise en scène extraordinairement artiste. La main de l'incomparable metteur en scène qu'est M. Antoine se sentait au plus petit détail.

Et quelle décoration ! M. Visconti s'est surpassé. Ce qui n'est pas peu dire. Mais ce qui a encore ajouté au régal des yeux, c'est que les décors d'une invraisemblable somptuosité d'architecture et de couleur étaient merveilleusement éclairés, ne perdant rien, ni de leur valeur, ni de leur éclat.

Ah ! que M. Antoine est donc un artiste complet ! M. Desjardins, Mardochée impressionnant ; M. Grébillat, excellent ; M. Joubé, plein de qualités, et M^{lle} Ventura, de premier ordre dans les scènes de tendresse, furent les principaux protagonistes de la pièce et aidèrent de tout leur talent à sa brillante réussite. Autour d'eux, M^{mes} Dione, De France, Pascal, Chapelas, etc. et MM. Chambreuil, Colas, Hervé, etc., sans omettre M^{lles} Aymos et Isis, danseuses d'une grâce séduisante, ne passèrent point inaperçus.

M. Léon Jehin, avec son goût et sa maîtrise habituels, arrangea une musique de scène pour Esther. Il choisit des pages de Glazounow, de Borodine, de Rimsky-Korsakow, d'un sentiment oriental savoureux et joli, et écrivit même la musique de strophes, un entr'acte (la tristesse d'Assuérus) et une prière. Et ces morceaux, d'un caractère élevé, de mélodie distinguée et d'instrumentation choisie, ne furent pas les moins appréciés.

Esther enthousiasma littéralement le public. Nous ne pensons pas que jamais triomphe ait été aussi absolument justifié sous tous les rapports.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERTS

Au programme du dernier concert figurait la belle ouverture de *Leonore* de Beethoven, suivie de la célèbre *Symphonie Pathétique* de Tchaïkowsky, dont la mélancolie poignante semble inspirée à l'auteur par le pressentiment de sa fin prochaine.

L'éclatant et pittoresque *Carnaval Romain* de Berlioz a été vivement applaudi au début de la

seconde partie. La délicieuse romance d'amour dite par le cor anglais a valu à M. Dorel un succès personnel très mérité. La saltarelle et la ronde brillante qui termine cette page ont été également soulignées par les bravos.

La majestueuse désolation de la marche funèbre du *Crépuscule des Dieux* a déroulé ensuite ses émouvantes harmonies. Page d'une épique grandeur où viennent se fondre en une admirable unité les thèmes épars de la Tétralogie.

Le concert se terminait par le brillant ballet d'Henri VIII où Saint-Saëns a marqué sa maîtrise.

ATTRACTIONS DIVERSES

La semaine passée, au Palais des Beaux-Arts, une amusante revue de M. J. Morris a été jouée avec beaucoup de brio et de gaieté par M. et M^{me} Depas et dans un gracieux ballet-divertissement se sont fait vivement applaudir M^{lles} Pavlova, Charbonnel et leurs camarades du corps de ballet.

Cette semaine, M^{mes} Maria Nive et Alice Bernou, MM. Noblet et Leys ont joué avec une gaieté très fine le *Bouquet*, comédie en un acte de Meilhac et Halévy ; M^{mes} Hannia Rouchine et d'Arjac, MM. Berthaud, Alberthal et Poudrier ont obtenu un mérité succès dans *le Beau Dunois*, opéra bouffe de Chivot et Duru, musique de Charles Lecocq.

* *

Le Palais du Soleil a renouvelé le programme de ses attractions et ajouté aux numéros sensationnels de music-hall qui remplissent les deux premières parties de la soirée, le gracieux attrait d'un ballet, la *Nuit de Walpurgis* (ballet de Faust) où triomphent M^{lles} Fabris, Sacchi et Vandennesse.

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE

DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame MARIE DE ANGELIS, veuve GIRARD, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 19 janvier courant, à 3 heures du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

GREFFE GÉNÉRAL

VÉRIFICATION DES CRÉANCES

Faillite Bernard

Les créanciers de la faillite de la Dame CLAUDE BERNARD sont prévenus de nouveau que la vérification et l'affirmation des créances aura lieu le 23 janvier 1912, à 3 heures du soir, dans la salle du Tribunal au Palais de Justice ; et qu'avant cette époque ils devront déposer, entre les mains du Syndic, leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qui leur sont dues.

Monaco, le 6 Janvier 1912.

P. le Greffier en chef.
A. CIOCO, c. g

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le vendredi douze janvier 1912, à deux heures de l'après-midi, dans un appartement sis à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n^o 32, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier à l'état de neuf, composé : d'une chambre à coucher avec lit en noyer, armoire à glace, commode psyché, table de nuit, etc.; d'une autre chambre avec lit en fer, matelas,

sommier, table en noyer à volets, armoire à linge, chaises, fauteuils; d'une salle à manger en chêne comportant : buffet, desserte, table à rallonges, six chaises, etc.; suspension à gaz, tapis, vaisselle, verrerie, réchaud, fourneau, vins, bouteilles vides.

Au comptant. 5% en sus pour frais d'enchères.
L'Huissier, CH. BLANCHY

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 17 janvier 1912**

de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Novembre 1910, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 05.844 au n° 06.173 et du n° 50.459 au n° 50.463, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts à raison de 3% pour 6 mois et 3 1/2% pour l'année.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 19 décembre 1911, enregistré;

M. MARIUS-JEAN-BAPTISTE GHIO, cocher, demeurant à Beausoleil, rue Bellevue prolongée,

A vendu au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire :

Une parcelle de terrain située à Monaco, commune de La Condamine, quartier de la Colle supérieure ou des Révoires, d'une superficie de cent soixante-seize mètres carrés cinquante décimètres carrés, cadastrée n° 76 p. section A, tenant : au levant, un chemin privé; au couchant, au Domaine; au sud, à M. Sottimano, et au nord, le Domaine.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de dix mille cinq cent quatre-vingt-dix francs, ci 10.590 fr. Une expédition dudit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au Bureau des hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble cédé, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Monaco, le 9 janvier 1912.

Pour extrait :
L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 19 décembre 1911, enregistré;

M. JOSEPH SOLAMITO, marchand de vins et huiles, demeurant à Monaco, avenue Plati, n° 22,

A vendu au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire :

Une petite maison située à Monaco, commune de La Condamine, quartier de la Colle supérieure ou des Révoires, composée de trois pièces à simple rez-de-chaussée avec un petit jardin devant, le tout de forme triangulaire d'une superficie de soixante-un mètres carrés environ, cadastré n° 76 p. section A, confrontant : au couchant, un chemin privé; au nord et au levant, le Domaine.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de sept mille cent cinquante francs, ci 7.150 fr.

Une expédition dudit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au Bureau des hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble cédé, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Monaco, le 9 janvier 1912.

Pour extrait :
L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 19 décembre 1911, enregistré;

M. JEAN FORMIA, boucher, demeurant à Monaco, avenue Plati, n° 6,

A vendu au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire :

Une parcelle de terrain située à Monaco, commune de La Condamine, quartier de la Colle supérieure ou des Révoires, d'une superficie de cent quatre-vingt-huit mètres carrés, cadastrée n° 76 p. section A, confrontant, de l'est, un chemin privé; du midi, M. Ghio; de l'ouest, le Domaine, et du nord, M. Bocciart.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de onze mille deux cent quatre-vingt francs, ci 11.280 fr.

Une expédition dudit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au Bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble cédé, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Monaco, le 9 janvier 1912.

Pour extrait :
L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco le 19 décembre 1911, enregistré;

M. Louis SOTTIMANO, cocher, demeurant à La Condamine (Principauté de Monaco), avenue Plati, n° 10, A vendu au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour

la création d'un établissement d'enseignement secondaire :

Une parcelle de terrain située à Monaco, commune de La Condamine, quartier de la Colle supérieure ou des Révoires, d'une superficie de cent trente-cinq mètres carrés soixante-quinze décimètres carrés, cadastrée n° 76 p. section A, tenant : au levant, à un chemin privé; au couchant, au Domaine; au sud, à M. Bambussi, et au nord, à M. Ghio.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de huit mille cent soixante francs, ci 8.160 fr.

Une expédition dudit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au Bureau des hypothèques de Monaco, pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur l'immeuble vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Monaco, le 9 janvier 1912.

Pour extrait :
L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Société Anonyme au capital de 4.250.000 francs autorisée par Ordonnance Souveraine du 24 décembre 1911

Il a été déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, le 8 janvier 1912 :

Expédition des Statuts de la Société du Madal, établis suivant acte reçu par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, le 21 décembre 1911;

Expédition de la déclaration de souscription et de versement, faite suivant acte reçu par le même notaire, le 27 décembre 1911, avec liste nominative des souscripteurs dûment certifiée par le fondateur;

Expédition du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, dressé par le même notaire, le 29 décembre 1911.

L. LE BOUCHER.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M ^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.
Mainlevées d'opposition.
Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.
Titres frappés de déchéance.
Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911